



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Situation des hôpitaux publics

Question au Gouvernement n° 2029

### Texte de la question

#### SITUATION DES HÔPITAUX PUBLICS

**M. le président.** La parole est à M. Joël Aviragnet.

**M. Joël Aviragnet.** Après ces précisions de Mme la garde des sceaux – il est tout de même un peu surprenant d'entendre commenter une décision de justice –, je m'adresse à Mme la ministre de la santé.

L'hôpital public court à la catastrophe. Je veux parler ici de la souffrance des soignants à l'hôpital, et dans les services d'urgences en particulier ; je veux parler des infirmiers, des aides-soignants, des médecins qui travaillent dans des conditions désastreuses et franchement inacceptables : agressions à répétition, sous-effectif chronique, temps de travail hors norme, pression managériale, rémunération insuffisante.

Pourtant, les Français sont très attachés à notre système de santé, un système où la santé n'est pas un bien de consommation mais un droit pour tous. Un système où la nation, dans son ensemble, finance la santé de chaque citoyen.

Or, avec un hôpital public dans le coma, c'est tout notre système de santé qui est menacé : la faute à un manque de financement récurrent !

**M. Fabien Di Filippo.** La faute à Macron !

**M. Joël Aviragnet.** Vous dites qu'avec la loi Santé et le plan « ma santé 2022 », vous allez régler les problèmes des soignants et des urgences. Je me demande si vous y croyez vraiment vous-même ! Faut-il rappeler qu'à sa sortie du conseil des ministres, ce projet de loi ne comportait aucun article relatif aux infirmiers ou aux aides-soignants ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, FI et GDR.)*

**Mme Valérie Rabault.** Exactement !

**M. Joël Aviragnet.** Vous affirmez que votre loi va accentuer le virage ambulatoire pour désengorger l'hôpital. Pieuse intention, mais la réalité, c'est le manque de médecins dans les zones sous-dotées et le manque de moyens des familles pour faire face aux dépassements d'honoraires. Nous vous avons proposé deux solutions : le conventionnement sélectif, pour assurer une meilleure répartition des médecins dans le territoire, et un meilleur encadrement des dépassements d'honoraires. (M. Boris Vallaud applaudit.) Or, vous avez rejeté ces deux propositions, vous proclamant défavorable à la coercition.

Cependant, j'observe que la coercition ne vous pose aucun problème lorsqu'il s'agit d'envoyer les forces de l'ordre réquisitionner des soignants en pleine nuit ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, FI et*

GDR.) La continuité des soins ne relève pourtant pas de la seule responsabilité de l'hôpital public, et vous le savez bien.

Madame la ministre, les Français et les soignants veulent sauver l'hôpital public. Saurez-vous répondre à cette exigence légitime ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC, FI et GDR.*)

**M. le président.** Chers collègues, permettez-moi de vous rappeler que dans cet hémicycle, toutes les questions sont libres, y compris celles de M. Bourlanges, et que toutes les réponses le sont également. Je connais l'attachement de tous ici à la liberté d'expression ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

**M. Christian Hutin.** Oh, mais la liberté, c'était avant – avant le nouveau règlement !

**M. le président.** La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

**M. Fabien Di Filippo.** Revoici la secrétaire d'État à la lecture des fiches !

**Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.** Sur 680 services d'urgence, dont 520 sont publics, une cinquantaine sont en grève aujourd'hui, ce qui montre que la situation diffère selon les endroits. Mais le malaise aux urgences est réel, nous le savons, et nous entendons ce que nous disent les soignants. Permettez-moi de rappeler que Mme la ministre des solidarités et de la santé a intégralement dégelé les crédits qui avaient été mis en réserve, soit 415 millions d'euros, au mois de décembre 2018. En début d'année, elle a également annoncé la première hausse des tarifs hospitaliers : cela n'avait pas été fait depuis dix ans !

Par ailleurs, nous formons des médecins urgentistes supplémentaires ; un diplôme de médecin urgentiste a été créé lors de la réforme du troisième cycle à la rentrée universitaire de 2017, et 461 postes mis au choix en 2017 ont tous été pourvus. D'ici un an et demi, ces professionnels nouvellement formés viendront soutenir les services d'urgences déjà existants.

Les équipes du ministère travaillent étroitement avec l'ensemble des représentants des urgentistes. Des réunions sont organisées régulièrement, et Mme la ministre recevra dans les prochains jours l'ensemble des organisations.

Les réformes vont porter leurs fruits ; d'ici là, nous devons tenir bon tous ensemble. Je voudrais ici, devant la représentation nationale, remercier l'ensemble des personnels qui travaillent dans les centres hospitaliers, et dont l'engagement quotidien est connu de tous les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Joël Aviragnet](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialistes et apparentés

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2029

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [6 juin 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 juin 2019](#)